

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2023

CONVOCATION

Le vingt-quatre février deux mille vingt-trois la convocation du Conseil Municipal de SAIX a été adressée individuellement à chaque Conseiller, pour le deux mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2023

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Retrait de la délibération n°2023-003 portant levée d'emplacement réservé
3. Création d'un marché de plein vent, d'un marché aux plants et fixation du prix des places
4. Projet de territoire intercommunal
5. Etat des Décisions
6. Questions diverses

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars,

à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente Elie Castelle sous la présidence de M. Jacques ARMENGAUD, Maire.

Présents : J. ARMENGAUD, Maire, G. DEFOULOUNOUX, M. MARSAL, A. CAUSSE, P. CASTAGNÉ, D. BONNAFOUS, F. DUARTE, Adjoints, PE DAUZATS, G. MARTY, C. PAUPARDIN, D. OLOMBEL, P. PERES, O. MARCHAL, O. GRIBOUVAL, F. PAULIN, D. MALBREL, A. VRIGNEAU, E. MAUREL et F. GEA.

Absents excusés : J. GULMANN (pouvoir à P. CASTAGNE), D. PUREUR (pouvoir à M. MARSAL), V. LACROIX-SIGUIER (pouvoir à G. DEFOULOUNOUX), N. SERRES (pouvoir à O. MARCHAL), S. ARCOUTEL (pouvoir à F. DUARTE), O. BRICLOT (pouvoir à E. MAUREL), A. BONNET (pouvoir à D. BONNAFOUS), L. DORI-LASTERE (pouvoir à F. PAULIN).

Secrétaire de séance : P. CASTAGNÉ

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire indique qu'en tant que commune de plus de 3 500 habitants, comme le conseil le sait depuis 2020 ils doivent chaque année débattre des orientations budgétaires.

M. le Maire donne la parole à M. PE Dauzats pour présenter le Rapport d'Orientation budgétaires 2023 pour le budget communal et pour le budget annexe d'assainissement qu'ils ont reçu avec les convocations et ils débattront ensuite suite des orientations proposées.

M. PE Dauzats présente le rapport d'orientation budgétaire annexé à la délibération.

Il rappelle que le recours à l'emprunt permet aussi de palier au décalage de trésorerie lorsque les subventions tardent comme ça a été le cas pour 2022. (Halle du Rivet et projet nouvelle mairie)

M. le Maire remercie M. PE Dauzats

M. le Maire demande s'il y a des questions sur le rapport d'orientation budgétaire, il indique qu'il sait que tous ces chiffres peuvent paraître rébarbatifs et que la restructuration du pôle des finances est devenue nécessaire compte tenu de la taille de notre commune.

M. G. Gribouval prend la parole, il indique que la commune a conservé l'ancien taux communal de la taxe sur le foncier bâti (47,88%) hors la valeur locative a augmenté de 3,2 % en 2022 et va augmenter de 7,1 % en 2023. Il n'est donc pas d'accord sur le maintien d'un tel taux sur la commune.

M PE Dauzats explique que la commune ne peut pas baisser les taux pour aliéner l'inflation. En effet, les communes supportent au même titre que les administrés les augmentations suite à l'inflation. Bloquer le taux permet de prévoir une baisse d'inflation en 2024.

M. le Maire confirme les propos de M. PE Dauzats et souligne que la Commune a la maîtrise de 1/3 de son budget et qu'elle ne peut pas neutraliser l'inflation. La Commune est en attente du taux départemental.

M. G. Gribouval précise qu'il ne veut pas annuler l'inflation mais pense au budget des ménages qui vont avoir une augmentation de leur taxe foncière.

M. P. Peres en profite pour souligner le fait que la dernière hausse du taux d'imposition remonte à 2017, suite aux transferts de compétence à la Communauté de Communes. La baisse de la taxe des ordures ménagères a été compensée par une hausse des impôts. Et la suppression de la taxe d'habitation également par une hausse d'impôt.

M. le Maire apprécie l'approche fiscale de M. Gribouval au travers des bases locatives et s'étonne de cette contestation de la recette communale.

M. Gribouval indique qu'il n'y a pas de contestation, mais il va y avoir de plus en plus de maisons neuves et il faut revoir les taux et les adapter en pensant aux budgets des usagers.

M. le Maire comprend que les nouvelles constructions produisent de la taxe d'aménagement qui sert à créer les réseaux et les services. L'arrivée de nouveaux habitants va engendrer des dépenses inévitables à ces arrivées.

M. Gribouval reprend la parole concernant l'assainissement, il n'y aura pas d'intervention mais doit attendre le débat.

M. PE Dauzats indique qu'il sera organisé des réunions où l'opposition sera conviée.

M. le Maire rappelle que l'assainissement est un budget autonome dont tous les administrés ne profitent pas. Il donne la parole à M. P. Peres, en tant que vice-président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable, qui explique qu'il a été évoqué le transfert de l'assainissement à la Communauté de Communes. Il faut s'y préparer et y travailler afin de garder la maîtrise.

M. A. Vrigneau prend la parole au sujet des projets d'investissement. Il trouve dommage de n'avoir qu'une vision qu'à court terme et ne pas avoir une réflexion un peu plus globale. Il demande un débat sur une globalité.

M. le Maire indique qu'un plan pluri annuel d'investissement a été réalisé par un cabinet d'expertise.

M. PE Dauzats confirme cela en expliquant que des études sont proposées : nouvelle mairie, étude d'urbanisme sur les voies douces. Les dépenses sont maîtrisées, budgétées et font partie d'un programme global.

M. A. Vrigneau explique qu'il faut définir les besoins et ensuite parler du budget. Et adapter les besoins ensuite.

M. le Maire dit qu'il entend et indique qu'au vu du dernier recensement de la population il faudra envisager un nouveau groupe scolaire. A envisager éventuellement à la place du stade Bruno Cartier mais il y a les vestiaires neufs à ce niveau.

M. A. Vrigneau indique que les vestiaires peuvent être déplacés.

M. le Maire explique que cela ne peut pas se faire « du jour au lendemain ».

M. A. Vrigneau rajoute que tous les projets doivent être réétudiés et il faut le partager avec les acteurs économiques et associatifs.

M. PE Dauzats précise que l'opposition a été conviée aux différentes réunions concernant le projet de nouvelle mairie et que la Commune a un budget maîtrisé et une capacité d'autofinancement.

Monsieur le Maire entend cette demande de démocratie participative.

M. F. Paulin précise que l'opposition a été invitée à une seule et unique réunion de travail.

M. P. Peres ne partage pas le point de vue de M. A. Vrigneau, il indique qu'on ne peut pas concevoir les projets sur les besoins mais sur les moyens et de ce fait il faut arbitrer.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions.

M. A. Vrigneau interroge sur l'avancée des logements inclusifs.

Mme M. Marsal indique qu'avec M. A. Causse, ils travaillent sur ce sujet. Il est prévu 12 logements inclusifs dont 4 pour personnes âgées et 8 pour personnes handicapées. Il y a une demande réelle sur ce type de logement. 12 car le Département a plafonné à 12 le nombre de logements qui peuvent être financés.

Autour de ces logements inclusifs, une partie commune qui pourrait être financée par le CCAS. Ce projet pourrait être au niveau du Bosquet avec des appartements de 40 m² environ avec un petit jardinier.

Le projet n'en est qu'au début, des contacts ont été pris et des rencontres sont prévues pour avancer sur ce projet.

M. A. Vrigneau trouve intéressant ce projet mais rajoute qu'il faudra penser aux transports pour se déplacer.

Mme M. Marsal souligne que Saix a énormément de professionnels de santé, un véhicule pourra être mis en place pour aider aux déplacements.

M. F. Duarte rajoute qu'un terrain a été préempté dans l'optique d'un lieu de service pour ce genre d'activité.

M. A. Vrigneau redit qu'il n'est pas contre ce projet.

Mme M. Marsal dit qu'elle travaille sur ce projet.

M. le Maire rajoute qu'il faut appliquer la loi SRU et qu'il faut faire des logements sociaux au plus près du centre du village.

M. le Maire indique que s'il n'y a pas d'autres questions, et propose de prendre actes de la tenue du débat d'orientation budgétaire

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 en séance publique ce jour.

Objet : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2023-003 PORTANT SUR LA LEVEE D'EMPLACEMENT RESERVE

Par délibération du 26 janvier 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Saix a délibéré pour la levée de l'emplacement réservé Sai4 »

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- les articles L 153-36 et L153-37 du code de l'urbanisme,
- l'article L.424-5 du code de l'urbanisme,
- la délibération n° D2023-03 portant levée d'un emplacement réservé,

Considérant : la demande de Monsieur le Préfet qui a déposé un recours gracieux à l'encontre de cette délibération de levée d'un emplacement réservé, au motif qu'il revient à la communauté de communes du Sor et de l'Agout de prendre ce type de décision. Et que celle-ci devait prendre la forme d'une procédure de modification du PLUI.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **Décide de retirer la délibération - approuvant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.**

OBJET : CREATION D'UN MARCHÉ DE PLEIN VENT, D'UN MARCHÉ AUX PLANTES ET FIXATION DU PRIX DES PLACES

La municipalité souhaite organiser :

- un marché hebdomadaire de plein vent, il se tiendra le vendredi de 16h à 20h sous la Halle du Rivet à compter du 17 mars prochain,
- un marché annuel aux plants qui se tiendra 1 fois par an entre avril et mai en fonction de l'avancée de la saison sous la Halle du Rivet .

Le Conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal conformément à l'article L.2224-18 du Code général des collectivités Territoriales. Une consultation doit être faite auprès des organisations professionnelles intéressées.

L'ensemble des chambres consulaires ont été consultées.

Le règlement des marchés sera pris par arrêté du Maire.

M. le Maire laisse la parole à M. F. Duarte.

M. F. Duarte expose l'intérêt de la Halle qui est un élément de vie du village et le fonctionnement du marché de plein de vent.

M. Paulin indique qu'effectivement l'opposition était contre ce projet mais que tout va être mise en œuvre pour que cela fonctionne.

M. PE Dauzats indique qu'au dernier vote du budget, les financements, les artisans ont été trouvés en un temps record. L'inauguration et le marché de Noël ont été une réussite. La Halle « n'est pas pour faire joli » à contrario à la Maison des Associations où il n'y a rien dedans.

M. F. Paulin rappelle que la Maison des Associations a été vidée par la Municipalité en place. (Piano, batterie, guitare)

M. le Maire remercie M. Duarte pour ses explications et demande au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Adopter** le principe de création d'un marché communal hebdomadaire, et d'un marché aux plants annuel.
- **Fixer** les prix des emplacements de ces marchés qui seront encaissés dans la régie de la manière suivante
 - Emplacement 1.60€/ml/jour
 - Electricité 2.50€/jour
 - Grand camion pour vente occasionnelle : type camion magasin d'outillage : 15€/jour
- **Autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents correspondants.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

DÉCIDE la création sur la place du Rivet et d'un marché communal de plein vent hebdomadaire, et d'un marché aux plants annuel

- **FIXE** les prix des emplacements de ces marchés qui seront encaissés dans la régie droit divers de la manière suivante
 - Emplacement 1.60€/ml/jour
 - Electricité 2.50€/jour
 - Grand camion pour vente occasionnelle : type camion magasin d'outillage : 15€/jour
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents correspondants.

OBJET : PROJET DE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

M. le Maire indique que le 24 février 2022, le Conseil Municipal de Saïx a validé une contribution pour un projet de territoire de la Communauté des Communes du Sor et de l'Agout (CCSA) pour la période 2020-2026.

A ce jour, la version définitive qui nous est soumise et dont le Conseil Municipal doit prendre acte, porte sur la période 2023-2027.

Pour sa part, Monsieur le Maire souhaite profiter de cette occasion pour faire part d'une réflexion générale au Conseil Municipal sur la place de Saïx et de notre intercommunalité dans le sud du Tarn.

Cette temporalité colle au plus près du planning de la construction et mise en service de l'A69, qui va favoriser le développement de notre intercommunalité et plus largement du Tarn Sud.

Il ressort des « ateliers » du CODEV mis en place par les services de l'Etat de du Département, que SOR et AGOUT porte sur son sol les 35 km (de Maurens à Saïx), de l'équipement majeur du désenclavement de cette partie Sud du département oubliée depuis des décennies.

L'ambition du projet de territoire et la stratégie de mise en œuvre devront s'adapter à ce grand chantier qui va mobiliser toutes nos énergies au plus près du tracé, et au voisinage en matière de report de trafic. Dans ce contexte, la solidarité des 26 communes doit être « l'axe fort » de ce projet de territoire.

Pour nous convaincre de cette nécessité, la Commune doit prendre conscience de sa situation médiane, à la fois partie prenante du SCOT Autan Cocagne à l'Est, et du PETR Pays de Cocagne à l'Ouest. C'est à cet autre niveau que la solidarité doit s'exercer de Labastide-Rouairoux jusqu'à St Sulpice.

Dans ce Schéma, Saïx est à la croisée des chemins, seule commune à la fois limitrophe de la partie Est (Castres et Navès) et de la partie Ouest (Fréjeville), en même temps que « Porte d'Entrée de Sor et Agout », et bureau centralisateur du Canton du Pastel qui s'étend vers le revélois.

Le Conseil Municipal de Saïx prend acte de la présentation du projet de territoire de la Communauté des communes du Sor et de l'Agout, au sein de laquelle la commune continuera à y assumer son rôle historique.

Après lecture, Monsieur le Maire laisse la parole à M. P. Peres.

M. P. Peres indique que M. le Maire a participé de façon très active, à la conférence des maires qui a élaboré ce document, sur lequel il nous est demandé de prendre acte.

M. G. Gribouval est d'accord avec M. Peres, ce document est un catalogue, il n'y a pas d'exemple, donc c'est un peu léger pour savoir ce que veut faire la communauté.

M. P. Peres rajoute que c'est le problème avec 26 communes.

M. F. Paulin indique que l'ancien catalogue était mieux expliqué, mieux détaillé.

M. le Maire dit que les 26 communes doivent rester souder.

M. A Vrigneau pose la question sur l'aire des gens du voyage, il y a un chantier important à mettre en œuvre.

M. P. Peres, veut rassurer et que Saïx, n'est pas en pointe, pour accueillir les gens du voyage, quand bien même nous aurions une aire de grand passage, sur le sud du Département, nous aurions des difficultés avec des installations sauvages.

M. Le Maire propose de prendre acte de la présentation du projet de territoire intercommunal au conseil municipal

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITE
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du projet de territoire de la Communauté de Communes Sor et Agout en séance publique ce jour.

Objet : RELEVES DES DECISIONS

2023-002	24/01/2023	Travaux d'aménagement d'une plateforme pour terrain de pétanque au Lévézou	TP ETIENNE	35 528,85 €
----------	------------	--	------------	-------------

Objet : QUESTIONS DIVERSES

➤ **Horaires mairie**

M. F. Paulin repose la question quand aux horaires de l'accueil au public à la mairie.

M. le Maire en profite pour remercier les services administratifs suite aux divers changements et salue l'arrivée de Mme S. Albert qui remplace à la comptabilité Mme C. Pages.

La question des horaires n'a pas encore pu être à l'ordre du jour.

➤ **Prochains Conseils municipaux**

M. F. PAULIN demande si les dates des Conseils Municipaux peuvent être communiquer plus en amont.

M. le Maire répond que oui, les dates seront donner à titre informatif.

➤ **Ateliers municipaux**

M. le Maire tient à remercier les agents des services techniques qui ont dû réorganiser leurs habitudes de travail. Et ont fourni un travail fantastique dans le nettoyage du terrain des terrains municipaux.

➤ **Ecoles**

M. le Maire remercie aussi le personnel des écoles qui ont permis d'assurer un service minimum dans un contexte de grèves dont le droit est reconnu dans la Constitution..

➤ **Actu**

M. F. Paulin souligne la distribution tardive de l'Actu et le manque du « Trait d'Union » de la Communauté de Communes.

M. G. Defoulounoux indique qu'il y a eu des retards au niveau de l'imprimeur et un nombre insuffisant de Trait d'Union fourni par la Communauté de Communes.

Le Maire remercie le conseil et la séance est levée à 20h44

Le Maire
Jacques ARMENGAUD



La secrétaire de séance,
P. CASTAGNE

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Castagne', written over a horizontal line.